



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eleves

Question au Gouvernement n° 1897

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le president, ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale.

La montee en fleche du sida semble avoir relegue a l'arriere-plan la consommation des drogues dites douces. Pourtant, des le college, sous pretexte de fumer un «joint», les jeunes se laissent prendre au piege de la marijuana. Les familles ne peuvent qu'en subir les consequences.

Monsieur le ministre, je ne vous aurais pas pose cette question aujourd'hui si, hier, un psychologue n'avait pas fait a une mere dont le fils fumait de la marijuana la reponse suivante: «Ce n'est pas grave. S'il ne maigrit pas, c'est qu'il n'a pas encore pris de crack. Quand il maigrira, vous me le ramenez.»

Toujours est-il que les collegiens et les lyceens subissent un veritable harcelement a l'exterieur des colleges et des etablissements scolaires. Ainsi, en Martinique, en particulier dans mon departement qui comporte une quarantaine de colleges et lycees repartis sur le territoire de quatre ou cinq villes, il n'y a aucune surveillance. Quelles mesures concretes le Gouvernement entend-il prendre pour chasser les dealers qui operent a proximite des colleges et des lycees ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, la lutte contre la drogue est, par definition, un sujet interministeriel qui est sous l'autorite du Premier ministre. Nous travaillons sur ce sujet avec Francois Bayrou, Jacques Toubon, Eric Raoult et maintenant Francoise de Veyrinas, qui a ete nommee presidente de la mission interministerielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous soulevez, monsieur le depute, vous qui etes medecin, un vrai probleme de sante concernant les jeunes. Nous en parlions encore ce matin. On observe chez certains jeunes une dependance vis-a-vis de la drogue, mais aussi de medicaments.

Le 14 septembre 1995, le Premier ministre a presente un programme mobilisateur contre la drogue. Nous l'appliquons. Il vise aussi bien a prevenir qu'a prendre en charge et a soigner les toxicomanes.

S'agissant d'un probleme plus particulier, la vente de drogues dite douces autour des etablissements d'enseignement, j'indique que nous avons double le nombre des points d'ecoute jeunes, cree des points d'ecoute parents et que, d'ici a la fin de la realisation complete de ce plan, 2 000 comites d'environnement social seront mis en place dans les etablissements scolaires. Dans ces lieux neutres du personnel competent ecoute et conseille ceux qui ne savent pas a qui s'adresser pour s'opposer aux sollicitations. Un texte de reference est par ailleurs en cours d'edition pour l'ensemble de educateurs et du personnel scolaire. De meme, nous avons renforce les moyens du point d'ecoute «drogue info-service».

A l'evidence, il faut avoir sur ce sujet des reponses coordonnees. C'est ce que nous faisons avec le ministere de l'education nationale. Il s'agit bien, vous avez raison, d'un vrai probleme car le phenomene menace la jeunesse de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le president, ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale.

La montee en fleche du sida semble avoir relegue a l'arriere-plan la consommation des drogues dites douces. Pourtant, des le college, sous pretexte de fumer un «joint», les jeunes se laissent prendre au piege de la marijuana. Les familles ne peuvent qu'en subir les consequences.

Monsieur le ministre, je ne vous aurais pas pose cette question aujourd'hui si, hier, un psychologue n'avait pas fait a une mere dont le fils fumait de la marijuana la reponse suivante: «Ce n'est pas grave. S'il ne maigrir pas, c'est qu'il n'a pas encore pris de crack. Quand il maigrira, vous me le ramenez.»

Toujours est-il que les collegiens et les lyceens subissent un veritable harcelement a l'exterieur des colleges et des etablissements scolaires. Ainsi, en Martinique, en particulier dans mon departement qui comporte une quarantaine de colleges et lycees repartis sur le territoire de quatre ou cinq villes, il n'y a aucune surveillance. Quelles mesures concretes le Gouvernement entend-il prendre pour chasser les dealers qui operent a proximite des colleges et des lycees ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, la lutte contre la drogue est, par definition, un sujet interministeriel qui est sous l'autorite du Premier ministre. Nous travaillons sur ce sujet avec Francois Bayrou, Jacques Toubon, Eric Raoult et maintenant Francoise de Veyrinas, qui a ete nommee presidente de la mission interministerielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous soulevez, monsieur le depute, vous qui etes medecin, un vrai probleme de sante concernant les jeunes. Nous en parlons encore ce matin. On observe chez certains jeunes une dependance vis-a-vis de la drogue, mais aussi de medicaments.

Le 14 septembre 1995, le Premier ministre a presente un programme mobilisateur contre la drogue. Nous l'appliquons. Il vise aussi bien a prevenir qu'a prendre en charge et a soigner les toxicomanes.

S'agissant d'un probleme plus particulier, la vente de drogues dite douces autour des etablissements d'enseignement, j'indique que nous avons double le nombre des points d'ecoute jeunes, cree des points d'ecoute parents et que, d'ici a la fin de la realisation complete de ce plan, 2 000 comites d'environnement social seront mis en place dans les etablissements scolaires. Dans ces lieux neutres du personnel competent ecoute et conseille ceux qui ne savent pas a qui s'adresser pour s'opposer aux sollicitations. Un texte de reference est par ailleurs en cours d'edition pour l'ensemble de educateurs et du personnel scolaire. De meme, nous avons renforce les moyens du point d'ecoute «drogue info-service».

A l'evidence, il faut avoir sur ce sujet des reponses coordonnees. C'est ce que nous faisons avec le ministere de l'education nationale. Il s'agit bien, vous avez raison, d'un vrai probleme car le phenomene menace la jeunesse de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Petit Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1897

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 1996, page 6155

Réponse publiée le : 30 octobre 1996, page 6155

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 1996